Comité Social et Économique Central

Intéressement 2023-2024-2025

8 juin 2023

Après les réunions du 22 mai et 5 juin, la Direction est revenue ce jour avec les propositions suivantes :

Montant total : **1800 €** débloqués en fonction d'indicateurs annuels et mensuels

Déclencheur : **Le nombre de moteurs produits au 31/12 est égal ou supérieur à 80% du prévisionnel du forecast 2.**

Indicateurs annuels :

- Objectif de production des moteurs Gamma et Pilot XC13 atteint → **300 €**
- Audits IATF et ISO : certification de l'établissement confirmée → **300 €**
- Nombre de moteurs produits au 31/12 > ou égal à 80% du prévisionnel → **500 €**

Indicateurs mensuels (7 mois en 2023 et 12 mois en 2024-2025)

- Objectifs atteints : versement mensuel de **20 €**
  - *Sécurité*
    - Nombre accidents travail avec arrêt (salariés et intérimaires) → **140 €**
    - Taux de fréquence accidents bénins → **140 €**
  - *Qualité*
    - Usinage : FTQ (pièces bonnes / pièces totales contrôlées) → **140 €**
    - Montage : FTQ (moteurs OK / nbre total moteurs contrôlés) → **140 €**
  - *Production*
    - Nombre de moteurs produits / nombre moteurs à produire → **140 €**

La Direction précise que cet accord serait applicable pour 2023-2024-2025 en rediscutant uniquement les indicateurs annuels en décembre.

Le SNI-UNSA avait demandé :

- Une hausse significative du montant total de l'intéressement afin d'augmenter les versements mensuels
- Une revalorisation progressive du montant total de 400 € minimum par an sur 2024 et 2025.

Le SNI--UNSA a demandé à la Direction d'expliquer quel était l'intérêt pour les salariés d'avoir un accord valable 3 ans, le risque étant de percevoir de moins en moins d'argent étant donné que les objectifs seront de plus en plus difficiles à atteindre car il faudra les améliorer d'années en années.